Se connecter en tant que partenaire migré depuis le Portail des partenaires du HCR

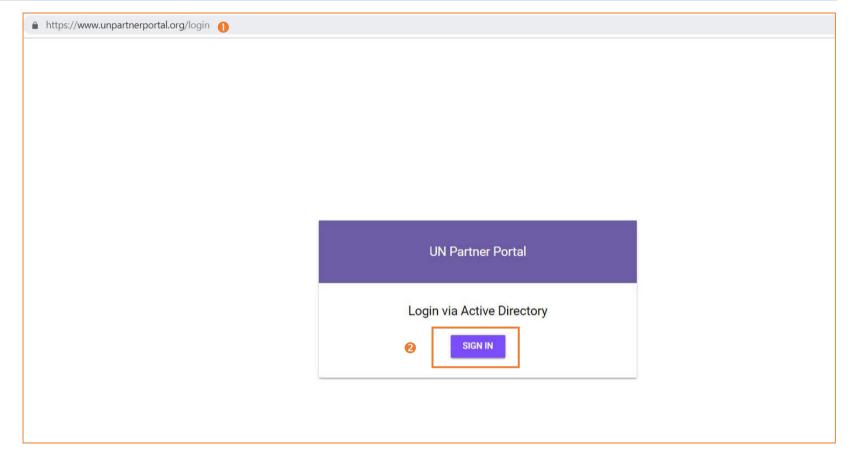
Vue d'ensemble : Les profils d'organisations et les utilisateurs qui se sont inscrits et ont créé des profils sur le Portail des partenaires du HCR ont été transférés vers le Portail des partenaires des Nations Unies. Veuillez suivre les étapes décrites dans ce guide de l'utilisateur pour accéder aux données de votre compte.

REMARQUE: Certaines questions de profil du Portail des partenaires des Nations Unies portent sur des informations qui ne figuraient pas dans le profil qui a été migré. Merci de veiller à ce que votre organisation mette à jour les données de son profil dans le Portail des partenaires des Nations Unies de façon à optimiser la visibilité auprès des organismes qui consultent le portail. Votre organisation ne pourra pas présenter sa candidature en réponse aux appels a manifestation d'interet sur le Portail des partenaires des Nations Unies si son profil n'est pas à jour et si vous n'avez pas répondu aux questions obligatoires.

Étape	Description	Action	Remarques
1	Se	Rendez-vous sur <u>www.unpartnerportal.org</u> (1).	
	connecter	Sur la page d'accueil du Portail des partenaires, cliquez sur le bouton « Sign In » situé sur le côté droit de la page (2).	

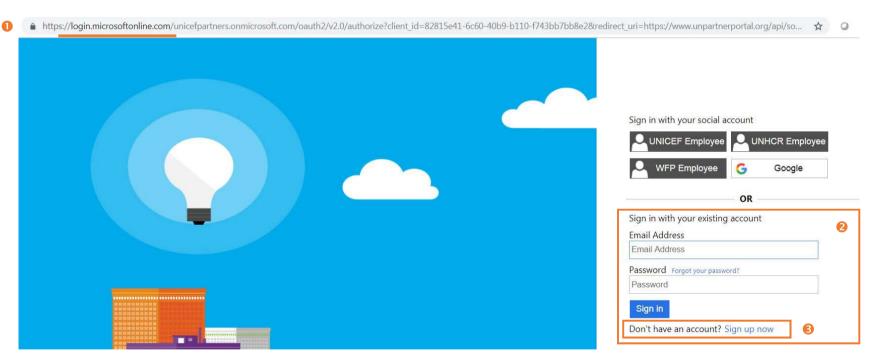


Étape	Description	Action	Remarques
2	Se	Sur la page d'accueil du portail (1), cliquez	
	connecter	sur le bouton « Sign » (2).	

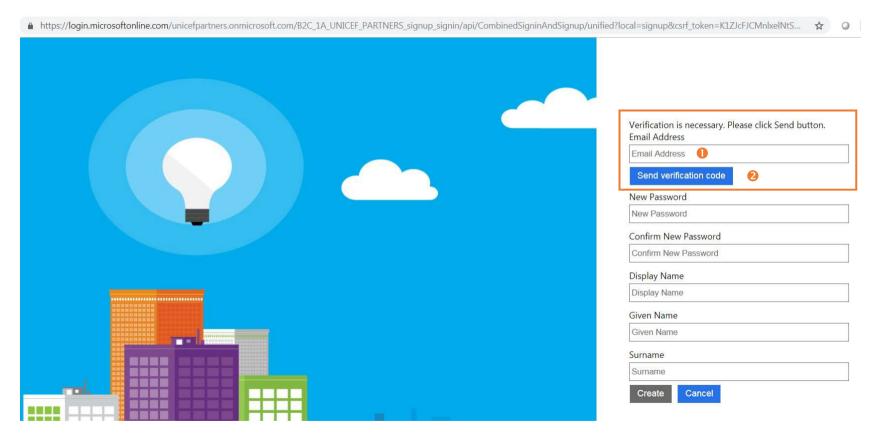


Étape	Description	Action	Remarques
3	Se connecter	Vous avez été redirigé vers une page d'identification commune aux organismes des Nations Unies et aux partenaires de la société civile (1). En tant que partenaire du HCR, vous devez utiliser la partie inférieure de la page de connexion (2).	Si vous utilisiez déjà le Portail des partenaires du HCR, votre adresse électronique a été migrée vers le nouveau Portail des partenaires des Nations Unies avec les droits d'utilisateur correspondants. Le mot de passe que vous utilisiez sur le Portail des partenaires du HCR n'est toutefois plus valide. De plus, avec ce nouveau système, chaque adresse électronique doit être vérifiée lors de la première connexion. Il vous faudra donc recommencer le processus d'inscription depuis le début (3).
		Cliquez sur « Sign in » (3).	



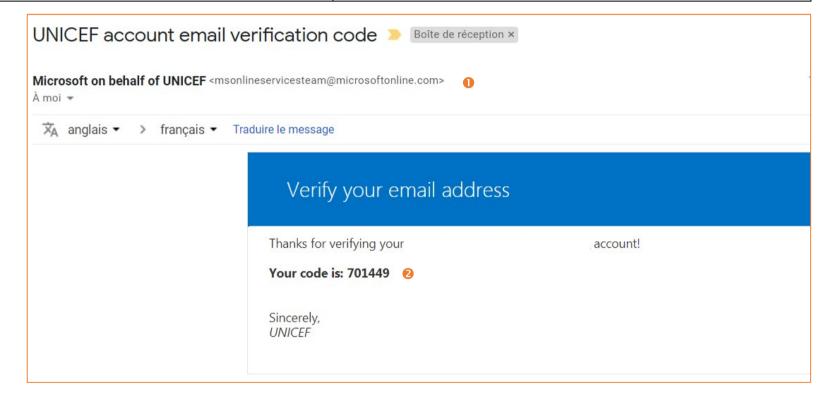


Étape	Description	Action	Remarques
4	Se connecter	Veuillez saisir votre adresse électronique (1). Cliquez sur « Send Verification code »	Vous recevrez un message contenant un code de vérification à l'adresse électronique que vous avez fournie.



Étape	Description	Action	Remarques
5	Se connecter	Dans votre boîte de réception, ouvrez le courriel intitulé « Microsoft au nom de l'UNICEF » (1). Ne fermez pas la page de connexion.	L'UNICEF détient le compte principal pour la procédure d'authentification. C'est la raison pour laquelle vous recevez un courriel au nom de l'UNICEF.
		Vous avez reçu un code (2).	Vous recevrez un message contenant un code de vérification à l'adresse électronique que vous avez fournie.

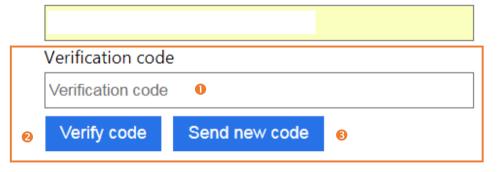
Étape 5



Étape	Description	Action	Remarques
6	Se connecter	de vérification dans le champ « Verification code » (1).	Si vous n'avez pas reçu de code ou de courriel, cliquez sur le bouton « Send new code » (3).
		Cliquez sur le bouton « Verify code » (2).	

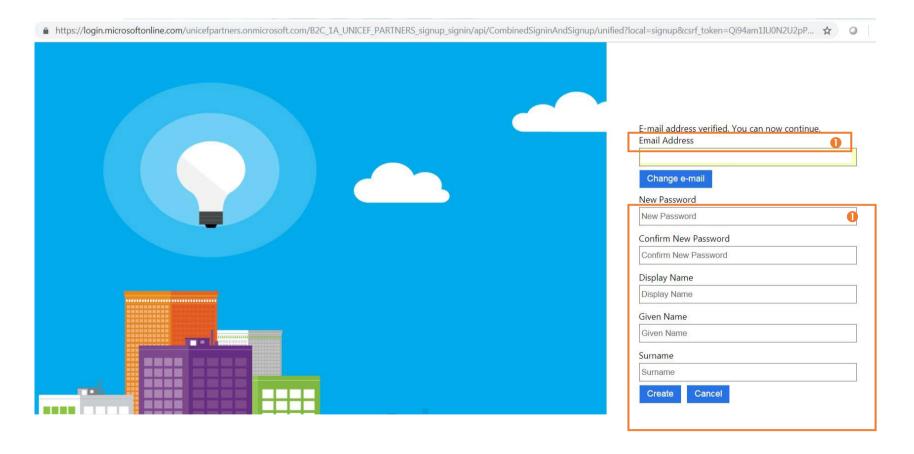
Verification code has been sent to your inbox. Please copy it to the input box below.

Email Address



Étape	Description	Action	Remarques
7	Se	Votre adresse électronique a été vérifiée (1).	
	connecter		
		Vous allez maintenant devoir créer un mot de passe et indiquer votre nom (2).	
		Cliquez sur le bouton « <i>Create »</i> pour accéder au Portail des partenaires des Nations Unies.	





Étape	Description	Action	Remarques
8	Se connecter	Si vous vous connectiez déjà au Portail des partenaires du HCR avec cette adresse électronique, le système vous identifiera automatiquement et vous serez redirigé vers votre profil de partenaire. Vos droits d'utilisateur auront également été migrés. Si vous n'utilisiez pas le Portail des partenaires du HCR avec cette adresse électronique, veuillez prendre contact avec l'administrateur de votre siège (pour les ONG internationales) ou l'administrateur de votre organisation (pour les ONG nationales). Vos collaborateurs administrateurs ont le droit d'ajouter des utilisateurs dans le système.	Si vous êtes membre d'un bureau de pays, vous aurez uniquement accès aux données de votre bureau de pays. Si vous êtes membre de l'un des sièges, vous aurez accès aux données dudit siège et des bureaux de pays.